



Assemblée Générale

Belfort, le 26-27 novembre 2009

Réf. OdJ: II-6

original en français

POUR ADOPTION

PROJET DE BUDGET 2010

- Rapport du Vice-Président Trésorier -

En application au mandat qui m'a été confié, j'ai le plaisir de vous présenter ci-après le projet de budget de l'Assemblée des Régions d'Europe pour l'année 2010.

Le projet de budget qui vous est soumis est équilibré et s'inscrit dans une ligne de continuité par rapport aux exercices précédents.

Il y a lieu de relever, sur un plan général, que les recettes nettes attendues (cotisations, moins les provisions y relatives), sont en augmentation de 5 % par rapport à l'année passée.

Selon l'usage, l'augmentation des cotisations suit le taux d'inflation de l'Union Européenne en 2008 (3,7%).

La question de l'encaissement des cotisations reste un problème difficile, qui nécessite une attention et un suivi constants de la part de la Présidence et du Secrétariat général.

Nous tenons également à souligner l'apport de contributions financières particulières et la mise à disposition de moyen humain par trois de nos régions membres. Nous ne les retrouverons pas en recette dans notre budget pourtant ils contribuent nettement au bon fonctionnement de notre organisation.

La Région Alsace propriétaire des locaux que nous occupons actuellement a fait un effort tout particulier pour le montant de la location et des contrats d'entretien y afférents.

La Région de la Wallonie met à disposition du personnel et assure le fonctionnement du bureau de Bruxelles.

Le Comté d'Alba Julia anime notre Antenne en Roumanie.

Un examen plus détaillé de ce budget nous permet de faire les constatations suivantes :

1. RECETTES :

- a) Conformément aux décisions prises antérieurement par l'Assemblée générale de l'ARE et de la pratique devenue constante en la matière, les cotisations ont été adaptées sur la base du taux d'inflation dans les pays de l'Union européenne en 2008 (+3,7%).(Source Eurostat - <http://europa.eu.int/>)
- b) Le réajustement des cotisations et les nouvelles adhésions ont permis d'augmenter nos ressources théoriques en 2010 de 5% par rapport au budget de l'an dernier.

c) Comme tous les ans, les prévisions de recettes tiennent compte des cotisations « sûres » et des cotisations « douteuses ». Ces dernières correspondent aux Régions n'ayant pas, à la date du 31 juillet 2009, payé les cotisations 2008 et 2009.

d) Les montants de cotisations pour 2010 s'établissent donc comme suit :

-	-	montant théorique disponible :	2 644 228 euros
-	-	dont cotisations « douteuses » :	372 250 euros
-	-	dont cotisations « sûres » :	2 271 978 euros

- Remarques :

Ces hypothèses ont été élaborées sur la base des informations disponibles (retraits effectifs ou annoncés, demandes d'adhésion acceptées par le Bureau ou la Présidence) en date du 31 juillet 2009.

e) Le montant des cotisations 2010 est donc le suivant :

- moins de 333.000 habitants = 3 885,00 euros cotisation minimum
- entre 333.000 et 4.000.000 d'habitants : 0,011669 euro/habitant
- plus de 4.000.000 d'habitants = 46 676,00 euros plafond (facultatif)

Rappel :

Les Régions, dont le produit intérieur brut (PIB) par habitant est inférieur à 50% de la moyenne des PIB de toutes les autres Régions de l'Union européenne représentées à l'ARE, bénéficient d'une remise de 25% sur la cotisation. Toutes les Régions d'Europe centrale et orientale bénéficient de même d'une remise de 25% sur la cotisation.

f) A ce montant, s'ajoute celui de la subvention de fonctionnement de 30.490 euros accordée par la Région Alsace.

g) L'ARE soumettra, en octobre 2009, une nouvelle demande de subvention à la Commission Européenne – DG EAC. Le montant sollicité sera de 178 914 euros.

2. DEPENSES :

Vous trouverez, ci-après, le projet de budget 2010 accompagné de commentaires pour les lignes les plus significatives.

Urs Wüthrich-Pelloli
Vice-président Trésorier

PROJET DE BUDGET 2010	BUDGET 09	BUDGET 10	% de variat°
I DÉPENSES	2 711 797	2 853 632	5,23%
60ACHATS	61 200	62 100	1,47%
606110 Electricité	4 500	5 000	11,11%
606120 Gaz	6 000	9 000	50,00%
606130 Eau	1 200	600	-50,00%
606300 Equipement	21 000	21 000	0,00%
606400 Fournitures de bureau	20 000	18 000	-10,00%
606401 Photocopies	7 000	7 000	0,00%
606800 Autres matières et fournitures	1 500	1 500	0,00%
61SERVICES EXTÉRIEURS	236 800	242 800	2,53%
611000 Centurio	1 000	1 000	0,00%
611100 Université d'été	8 000	8 000	0,00%
611200 Equipe Jeunesse	3 600	3 600	0,00%
611300 Bourse d'étude	0	0	0,00%
611400 Eurodyssée	21 000	21 000	0,00%
611500 Stratégie d'actions pour les Régions	38 500	28 500	-25,97%
611600 25 ^e anniversaire de l'ARE	0	10 000	100,00%
612200 Crédit-bail mobilier	21 000	21 000	0,00%
613500 Loyers et charges	90 500	96 000	6,08%
615400 Entretien locaux	14 500	17 000	17,24%
615600 Maintenance et petits travaux	5 000	5 000	0,00%
615601 Contrats d'entretien	15 000	15 000	0,00%
616100 Assurances	5 700	5 700	0,00%
617000 Etudes et recherches	10 000	10 000	0,00%
618100 Documentations générales	3 000	1 000	-66,67%
62AUTRES SERVICES EXTERIEURS	571 900	608 400	6,38%
621100 Personnel intérimaire et stagiaires	8 500	28 000	229,41%
622601 Traductions externes	25 000	25 000	0,00%
622607 Organisations Interrégionales	2 000	2 000	0,00%
622608 Interprètes Présidence	15 000	15 000	0,00%
622609 Interprètes Bureaux	21 000	21 000	0,00%
622611 Interprètes Assemblée Générale	25 000	25 000	0,00%
622610 Commissions	120 400	120 400	0,00%
622620 Honoraires Divers	50 000	54 000	8,00%
622800 Fonds d'intervention	2 000	2 000	0,00%
623100 Politique Presse et Communication	38 000	38 000	0,00%
623800 Divers de gestion	2 000	2 000	0,00%
625100 Frais de déplacements professionnels	120 000	140 000	16,67%
625101 Frais de déplacements tiers	25 000	25 000	0,00%
625600 Frais de réunions	5 000	2 000	-60,00%
625700 Réception - Accueil de délégations	6 500	6 500	0,00%
626000 Frais d'affranchissement	30 000	30 000	0,00%
626200 Téléphone-Télécopie-Courrier électron.	40 000	40 000	0,00%

PROJET DE BUDGET 2010	BUDGET 09	BUDGET 10	% de variat°
626300 Internet-Intranet	32 000	28 000	-12,50%
627000 Services bancaires	4 500	4 500	0,00%
63IMPOTS ET TAXES	99 821	101 460	1,64%
631100 Taxe sur les salaires	83 821	85 460	1,96%
633300 Formation du personnel	16 000	16 000	0,00%
633400 Part° employeurs-effort construct°	0	0	0,00%
64CHARGES DU PERSONNEL	1 413 186	1 463 122	3,53%
641100 Salaires-Congés payés-Primes	865 400	885 225	2,29%
641130 Salaires-Congés payés-Primes salariés en Belgique	128 900	133 751	3,76%
645100 Cotisations URSSAF	242 389	266 193	9,82%
645130 Charges patronales salariés en Belgique	40 003	38 910	-2,73%
645300 Cotisations IRIAL	29 357	29 986	2,14%
645330 Cotisation IPRIAL- GESCOPI	58 713	59 972	2,14%
645400 Cotisations ASSEDIC	30 824	31 485	2,14%
647300 Tickets restaurant	16 000	16 000	0,00%
647500 Médecine du travail	1 600	1 600	0,00%
65AUTRES CHARGES DE GESTION	4 500	3 500	-22,22%
658600 Bureau de Bruxelles	2 500	1 500	-40,00%
658700 Antenne Alba	2 000	2 000	0,00%
68DOTAT° AMMORT. ET PROVISIONS	324 390	372 250	14,75%
681740 Dot. prov. cotisations	324 390	372 250	14,75%
686800 Fond de reserves	0	0	0,00%
687500 Dot. prov. risques et charges exceptionels	0	0	0,00%
II RECETTES	2 711 797	2 853 632	5,23%
74 SUBVENTIONS	193 404	209 404	8,27%
740001 Subvention Alsace	30 490	30 490	0,00%
740002 Subvention Commission Européenne-DG EAC	162 914	178 914	19,28%
75AUTRES PRODUITS DE GEST° COURANTE	2 518 393	2 644 228	5,00%
756000 Cotisations	2 518 393	2 644 228	5,00%
756001 Cotisations antérieures	0	0	0,00%
758000 Produits divers de gestion courante	0	0	0,00%
III RESULTAT	0	0	

COMMENTAIRES SUR CERTAINES LIGNES BUDGETAIRES (DEPENSES)

60 ACHATS

- **GAZ ET ELECTRICITE**
La consommation de ces deux lignes est stable par contre les tarifs ont augmenté.
- **EQUIPEMENT**
 - Pour l'informatique,
Renouvellement d'une partie du parc informatique (des postes), suite du développement de la base de contacts en lien avec le site Internet.
 - Pour le matériel de bureau,
Achat de petit équipement.
- **PHOTOCOPIES**
Limiter la consommation de photocopies reste une préoccupation constante de l'ensemble des utilisateurs.

61 SERVICES EXTERIEURS

- **CENTURIO**
Aucun projet n'est en cours d'étude.
- **UNIVERSITE D'ETE**
Subvention de l'ARE au comité organisateur (composé de Régions membres).
- **BOURSE D'ETUDE**
Une bourse de 11 500,00 € est attribuée à un étudiant en master spécialisé dans les affaires régionales. Elle sera valable pour une année académique et couvrira les frais d'inscription, une subvention mensuelle pour l'étudiant et les frais de déplacement ou de visa. Elle sera financée par les intérêts provenant de la vente de SICAV.
- **EURODYSSEE**
Cette subvention doit permettre de participer aux frais d'interprétation simultanée pour une journée de réunion, aux frais d'assurance des stagiaires et à la promotion du programme si toutefois les frais d'assurance diminuent.
- **STRATEGIE D'ACTIONS POUR LES REGIONS**
Cette ligne doit permettre le financement de projets ou de manifestations ayant un intérêt général pour l'ARE. Les conférences thématiques entrent dans cette catégorie. La diminution de cette ligne est au profit de la ligne « 25^e anniversaire de l'ARE ».
- **25^e ANNIVERSAIRE DE L'ARE**
Ligne ponctuelle qui servira à marquer l'événement par un certain nombre d'actions courant 2010.
- **CREDIT-BAIL MOBILIER**
Location d'un photocopieur couleur et de 3 petites imprimantes (photocopieurs).
Location d'une machine à affranchir.
Système d'alarme pour la protection du bâtiment.

- **LOYERS ET CHARGES**

L'ARE loue à Strasbourg une surface de bureaux d'environ 800m2 dans un immeuble au 6 rue Oberlin dont nous sommes le seul locataire et dont le propriétaire est la Région Alsace. Location d'un appartement pour limiter les frais d'hôtel du responsable presse et communication à Bruxelles, sa fonction y nécessite une présence accrue.

- **ENTRETIEN DES LOCAUX**

Nettoyage intérieur et extérieur de nos locaux.

- **MAINTENANCE ET PETITS TRAVAUX**

Travaux de maintenance des locaux (fixations diverses, sanitaires, petits travaux d'électricité).

- **CONTRATS D'ENTRETIEN**

Cette ligne couvre les contrats d'entretiens de l'installation téléphonique, maintenance des serveurs, le contrôle annuel des installations électriques, maintenance pour certains logiciels spécifiques etc. Maintenance des réseaux avec accès extérieur, sécurisation courrier électronique, maintenance du serveur du bureau de Bruxelles.

- **ETUDES ET RECHERCHES**

Cette ligne sert à mandater des études extérieures.

62 AUTRES SERVICES

- **PERSONNEL INTERIMAIRE ET STAGIAIRES**

Recours à du personnel intérimaire en cas d'absence prolongée (maladie) de collaborateurs (travaux de secrétariat).

Accueil de stagiaires (prime de stage de 150 euros/mois pour les stages d'une durée maximum de 3 mois et un prime de stage de 444,00 euros/mois pour les stages supérieurs à 3 mois, application de la législation en vigueur en France). Afin de soutenir les jeunes, chaque service de l'ARE donne l'opportunité à des stagiaires d'acquérir une expérience professionnelle.

- **TRADUCTIONS EXTERNES**

Traductions de documents qui sont confiées à des prestataires extérieurs.

- **INTERPRETES PRESIDENCE**

2 réunions d'une journée avec interprétation simultanée en 3 langues.

- **INTERPRETES BUREAU**

3 réunions d'une journée avec interprétation simultanée en 3 langues.

Autant que possible, le Bureau devrait se réunir simultanément avec une réunion de commission pour permettre une diminution des frais fixes.

- **INTERPRETES ASSEMBLEE GENERALE**

5 langues pendant deux journées et prise en charge des frais de cabines pour certaines langues (hongrois, roumain ...) dont les interprètes sont pris en charge par les Régions des pays concernés.

- **COMMISSIONS**

Il est proposé que chacune des Commissions disposent de 29.000 euros en 2010, pour couvrir leurs frais de réunion et le recours à des experts extérieurs. Un crédit de 8.000 euros est par ailleurs prévu pour la conférence annuelle du groupe de travail « égalité des chances ». Le Comité Permanent pour les Affaires Institutionnelles et le Comité Permanent de Surveillance continue et d'Evaluation bénéficient ensemble d'un budget de 25,400 EUR.

- **HONORAIRES DIVERS**

Il s'agit des montants nécessaires au paiement des honoraires de l'expert-comptable (établissement des comptes et fiches de paie), du commissaire aux comptes (révision et certification des comptes) et des honoraires d'avocats.

- **FONDS D'INTERVENTION**
Rappel : ce fonds doit permettre au Bureau de financer des opérations non prévues initialement au projet de budget.
- **PRESSE ET COMMUNICATION**
 - Dossiers thématiques / publications de l'ARE
 - Relations presse / événementiels
 - Relations publiques / cadeaux ARE
- **FRAIS DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS**
L'augmentation de cette ligne est liée à une activité plus dense et à un accroissement du personnel.
- **FRAIS DEPLACEMENTS TIERS**
Cette ligne sert à financer les frais de déplacements de personnes extérieures au Secrétariat Général.
Il s'agit de la prise en charge, sous certaines conditions (voyage en classe économique, nuit d'hôtel avec petit-déjeuner) des frais de déplacement de personnes chargées de représenter l'ARE à des manifestations extérieures ou pour certains experts intervenant lors de nos réunions.
- **INTERNET-INTRANET**
Le budget couvre le coût d'hébergement du site, une assistance pour le développement du site et la redevance annuelle pour un logiciel de synchronisation du site et de la base de données 4D.

63 IMPOTS ET TAXES

- **TAXE SUR LES SALAIRES**
11,40% des salaires
- **FORMATION DU PERSONNEL**
Cette ligne permet le financement de la formation pour les collaborateurs du Secrétariat Général.

64 CHARGES DU PERSONNEL

- **SALAIRES-CONGES PAYES-PRIMES**
22 postes budgétisés (dont 3 à 80%)
 - 1 Secrétaire Général
 - 3 Secrétaires de Commissions
 - 1 Funding Coordinator
 - 1 Responsable Presse et Communication
 - 1 Informaticien
 - 11 Assistant(es) (9 assistant(es), 1 assistante presse et communication et 1 assistante du Secrétaire Général).
 - 1 Comptable
 - 2 Secrétaires techniques
 - 1 Assistante presse et communication (contrat à durée déterminée de 3 ans en convention CIFRE, fin le 31/08/2011)
- **COTISATIONS URSSAF**
Caisse d'assurance maladie
30,22% des salaires
- **CHARGES PATRONALES SALAIRES EN BELGIQUE**
L'ensemble des différentes caisses de charges patronales est payé à un mandataire qui représente l'ARE en Belgique.

- **COTISATIONS IRIAL**
Caisse de retraite
4% des salaires
- **COTISATIONS IPRIAL-GESCOPI**
Caisse de retraite et maladie complémentaire
8% des salaires
- **COTISATION ASSEDIC**
L'Assedic est l'assurance-chômage
4,20% des salaires

65 AUTRES CHARGES DE GESTION

- **BUREAU DE BRUXELLES**
Le crédit inscrit sur cette ligne doit permettre au bureau de Bruxelles de financer certains frais: inscription à des séminaires, colloques, formation; organisation de réunions, en particulier avec les bureaux de représentation des Régions à Bruxelles (repas, boissons); achat de logiciels informatiques, frais d'expédition ponctuels.
- **ANTENNE D'ALBA**
Soutien aux dépenses de fonctionnement de l'antenne d'Alba.

68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS
--

- **DOTATION PROVIS. COTISATIONS**
Cotisations "douteuses", selon les explications fournies en introduction.